



Défaut de paiement d'un cyclomoteur

Par **banania**, le **15/09/2009** à **15:04**

Bonjour,

j'ai vendu un cyclomoteur à mon frère (il a pris le bien avec lui), par défaut d'économie, il ne pouvait pas me verser la somme totalement en une seule fois, d'un comme un accord, nous avons décidé qu'il pouvait acheter le cyclomoteur par versement mensuelle de 100€ jusque novembre 2009 inclus.

Mais depuis le mois d'août 2009, il refuse de me payer, sous prétexte que je refuse de lui céder la carte grise.

Depuis son refus de paiement, j'essaye de prendre contact avec lui pour trouver une autre solution, mais, je n'arrive pas à le joindre (par téléphone).

La seule fois où nous avons pu parler de solution, il m'a dit qu'il voulait annuler la vente.

Ma question est : Est-ce possible qu'il annule la vente après 6 mois d'utilisation et de bricolage non professionnelle sur le bien?

Merci de me répondre.